



## ÉPHÉMÉRIDES de la Congrégation de la Mission

### 13 juillet

**En 1726**, le Seigneur de la *Baronnerie d'Auneau* (à l'est de Chartres) et sa femme sont venus à Paris pour signer avec Mère Julienne Jouvin et les trois officières le contrat d'établissement de trois Sœurs sur leurs terres pour *le soin des malades et l'instruction des petites filles*.

**En 1789**, à Paris, à trois heures du matin, une bande de ces milliers de furieux qu'a excités le renvoi de Necker par Louis XVI, forcent en moins d'un quart d'heure les portes de *Saint-Lazare*.

Le pillage commence aussitôt ; il va durer quatorze heures. L'église exceptée, tout est dévasté. A cinq heures de l'après-midi, il ne reste plus ni porte, ni vitre, ni table, ni lits. L'argent des procureurs et des particuliers a été enlevé ; la plus grande partie des titres et des papiers a disparu. La bibliothèque a souffert prodigieusement ; le réfectoire n'est qu'un tas de décombres ; toutes les provisions ont été enlevées ; le vin ruisselle de toutes parts dans les caves, et près d'une centaine de pillards s'y sont noyés, après avoir bu avec excès. A l'infirmierie il ne reste plus que les murs et les cadavres de ceux des envahisseurs qui s'y sont empoisonnés en consommant imprudemment les produits de l'apothicairerie...

Tous ces détails ont été consignés par le Supérieur général, *M. Cayla*, dans une lettre qu'il adressait à la Compagnie, le 24 juillet suivant, pour demander secours. Il proposait que les maisons particulières hébergent, selon leurs possibilités, un ou plusieurs confrères de la Maison-Mère, en attendant que les dégâts pûssent être réparés. Pour y arriver, il aurait fallu environ trois cents millions de notre monnaie actuelle...

Pendant plus d'une année encore, *M. Cayla*, nullement troublé dans son âme, restera au milieu des ruines, malgré les conseils de son entourage. Avec une conscience claire et ferme, *M. Cayla* continue d'accomplir les devoirs de sa charge et même ses fonctions de député du clergé à l'Assemblée nationale, où il se fera remarquer par ses votes courageux en juillet 1790, à propos de la Constitution civile du Clergé<sup>1</sup>.

La Maison-Mère des *Filles de la Charité*, située de l'autre côté de la rue, regroupe 150 Sœurs dont 50 invalides et 98 jeunes Sœurs de 16 à 20 ans. Des révolutionnaires pénètrent dans la Maison-Mère et la visitent, recherchant si des hommes ne s'y étaient pas cachés. Les Sœurs ne furent pas inquiétées. (C)

**En 1885**, à *Costa-Rica*, à la suite des lois anti-congréganistes qui ont, l'année précédente, valu l'exil à notre confrère, Mgr Thiel, évêque de San José, les six Prêtres de la Mission qui, sous la conduite de *M. Jean Bret*, dirigent depuis huit ans grand et petit séminaires, doivent quitter le territoire. En 1892, les confrères allemands sont revenus à *Costa-Rica*<sup>2</sup>.

**En 1925**, à *Anvers*, *M. Félix Dekempeneer* s'embarque pour aller établir la Mission au Congo belge. Il y travaillera seul jusqu'à l'arrivée, six mois plus tard, de *M. Léon Sieben* et de deux Filles de la Charité. Dans son vaste territoire, situé sur les rives du lac Tumba, tout est à créer. *M. Dekempeneer*, qui mourra sur la brèche en 1938, a su donner à la jeune mission un bel élan. En 1957, le territoire de *Bikoro* a été érigé en Vicariat apostolique<sup>3</sup>.

1) *Circulaires*, t. II, pp. 221-223 et 195.

2) *Annales*, t. 50, p. 633-634 et 172-174.

3) *Annales*, t. 105, p. 135, et *Catalogue C.M.*, 1958, pp. 30-31.

